



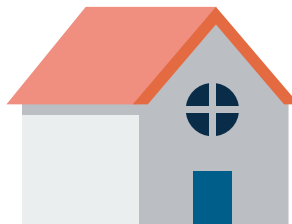
Nicole & Colette : une structure de gestion du particulier employeur au service des MJPM et des notaires.

Gestion du particulier employeur



À chaque étape,
des actions et obligations
à respecter !

*L'emploi d'un salarié
à domicile en direct
vous impose de respecter
les obligations légales
et les réglementations
en vigueur.*



*Notre rôle est
de vous accompagner
dans cette démarche
et de protéger vos majeurs
et/ou héritiers
en qualité d'employeur.*

Nicole & Colette vous propose de :

VEILLER à ce que la situation de l'employeur et de l'employé soient conformes à la réglementation ;

PRENDRE EN CHARGE pour l'employeur les formalités administratives ;

INFORMER les salariés et **CONSEILLER** les employeurs à chaque étape de la gestion du contrat de travail.

1 Formalités d'embauche

La prestation de Nicole & Colette commence au démarrage de la relation de travail ou de la reprise d'une situation déjà existante.

Dans le cadre des formalités d'embauche, nous réalisons les formalités suivantes :

- Rédaction du contrat de travail et/ou des avenants ;
- Calcul de la rémunération en conformité avec la convention collective ;
- Prise de contact et informations auprès des salariés ;
- Création du compte Urssaf-Cesu Particulier-Employeur ;
- Étude de la mise en place d'aides financières et/ou d'exonérations ;
- Conseils juridiques...



2 Gestion mensuelle du salarié

Nicole & Colette assure le suivi mensuel du salarié en terme de gestion administrative tant pour le salarié que pour l'employeur.

- Calcul de la rémunération due après vérification des heures de travail effectuées ;
- Déclaration au Cesu ;
- Envoi du bulletin de paye Urssaf ;
- Gestion des congés payés ;
- Gestion administrative des absences et arrêts de travail du salarié ;
- Organisation des formations des salariés...



3 Modalités de rupture du contrat

Nicole & Colette gère tous les types de rupture du contrat de travail : licenciement, démission, rupture conventionnelle, décès de l'employeur.

- Mise en place et suivi des procédures légales de rupture du contrat (calendrier, rédaction des documents) ;
- Calcul des indemnités dues ;
- Gestion du préavis...





**Accompagner quelqu'un,
c'est se placer ni devant,
ni derrière, ni à la place.
C'est être à côté.**

Joseph Templier

**Nicole &
Colette**

*Accompagner & protéger
l'emploi à domicile*

Alice VIN : 06 03 74 52 53

www.nicoleetcolette.fr

L'aventure de "Nicole & Colette" démarre en 2017...

Cette histoire est, avant tout, une aventure humaine.

Celle d'Alice qui est, depuis 10 ans, un particulier employeur et qui a dû faire face aux difficultés qu'on peut rencontrer dans cette situation. Elle a, en effet, dû jongler entre le respect des réglementations, le manque d'informations et mener en parallèle une activité professionnelle et une vie de famille...

Pourquoi "Nicole & Colette" ?

C'est en étant confrontée à la situation de perte d'autonomie de Nicole et de mise sous tutelle de Colette, ses grands-mères, que l'idée de cette structure est apparue comme une évidence.

Forte de son expérience de particulier employeur et sensibilisée par son histoire familiale, Alice a alors créé Nicole & Colette pour les représentants légaux ou familiaux des particuliers employeurs afin de les accompagner et de protéger l'emploi à domicile.

Nicole & Colette vous accompagne dans votre rôle spécifique de représentant, en tant que tuteur ou curateur familial, en tant que MJPM (mandataires judiciaires à la protection des majeurs) indépendants ou en associations tutélaires, en tant que notaire suite au décès du particulier employeur.

contact@nicoleetcolette.fr • 6, avenue Henri Barbusse • 92600 Asnières-sur-Seine